

Transfert de la Structure d'Accueil Petite Enfance du quartier de Saint-Claude dans le Groupe Scolaire - Adoption du principe - Demande de subventions - Autorisation de signature des marchés

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Le fonctionnement de la Structure d'Accueil de la Petite Enfance (SAPE), actuellement située 6 rue Jean Wyrsh ne donne plus satisfaction.

En effet,

- le Conseil Général par l'intermédiaire de la PMI, a souhaité à deux reprises (février 2002 et août 2003) que des travaux de mise aux normes de sécurité soient effectués. Or, les travaux demandés, bien que très conséquents, n'auraient amélioré pas la fonctionnalité des locaux et n'ont donc pas été réalisés. La PMI a en conséquence imposé une réduction de cinq places de la capacité d'accueil, ce qui conduit à un déficit d'offre par rapport à la demande de places en crèche et halte-garderie,

- l'actuel propriétaire des locaux de la crèche familiale située au 1er étage, le Crédit Mutuel, ne désire pas renouveler le bail passé avec la Ville car il souhaite récupérer les locaux pour ses besoins propres,

- les locaux de la crèche collective et de la halte du rez-de-chaussée appartiennent à la Ville.

Les locaux du Groupe Scolaire de Saint-Claude, réceptionnés depuis le 15 septembre 2003, permettent l'intégration de la SAPE dans le Groupe Scolaire en répondant à l'objectif partagé par la Ville et l'Éducation Nationale du développement des liens entre crèche et école maternelle.

Cette opération consiste à créer 3 espaces distincts fonctionnant en synergie :

- Espace crèche
- Espace halte
- Salle polyvalente de motricité.

Le transfert de la SAPE du quartier de Saint-Claude permettra :

- d'aboutir à un projet complet permettant les échanges entre la crèche et la maternelle (classe passerelle)
- de se mettre en conformité avec les avis de la PMI
- d'augmenter la capacité d'accueil de la SAPE à 20 places voire 25 selon l'étude de besoins.

La procédure retenue pour le choix du maître d'œuvre est celle définie par l'article 74-II-1 du Code des Marchés Publics. Un avis d'appel public à la concurrence sera publié en novembre 2003 afin d'effectuer le choix en décembre 2003.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé entre 300 K€ et 400 K€,

Des recettes sont attendues :

- la vente des locaux actuels de la crèche dont la valeur vénale est estimée à 147 600 € par le Service des Domaines,

- une économie de fonctionnement suite à la libération des locaux loués pour la crèche familiale évaluée à 6 600 €/an,

- des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et d'autres partenaires.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- décider le principe de l'opération de transfert de la SAPE au Groupe Scolaire de Saint-Claude,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales et d'autres partenaires, aides qui seront inscrites par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives, en recettes à l'imputation 90.213. 1328.95039.33000 et 90.213.1323.95039.33000,
- d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre, à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordre(s) de service, ou le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2004 et suivantes, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

«Mme Françoise FELLMANN : Simplement je voulais vous rappeler que lors de la construction du groupe scolaire de Saint-Claude, nous avons envisagé le transfert de la crèche de Saint-Claude dans celui-ci afin de permettre les échanges entre la crèche et l'école maternelle. Les travaux du groupe scolaire sont maintenant terminés et il vous est proposé ce soir de lancer cette opération de construction de ces nouveaux locaux. Le programme de l'école a donc tenu compte de ce projet puisque dès le départ et la construction, les enseignants avaient accepté la construction d'une bibliothèque commune pour la maternelle et l'école élémentaire et qu'une salle de classe, qui était réservée pour l'école maternelle, à l'extrémité du bâtiment soit conservée pour la crèche familiale en prévision du projet de la crèche au niveau du sous-sol du bâtiment de maternelle pour ceux qui ont fait la visite. Donc l'intégration d'une structure de la petite enfance sur un site scolaire répond à l'objectif partagé à la fois de la Ville et de l'Éducation Nationale pour développer les liens entre la crèche et l'école maternelle. Et nous savons que ces projets fonctionnent bien puisque nous avons deux crèches et deux écoles, c'est-à-dire à Dürer et à Clairs-Soleils qui fonctionnent de cette façon et autant les personnels que les parents, que les enfants, apprécient -enfin j'espère en tout cas car les enfants sont peut-être trop petits pour nous le dire- mais ça permet une familiarisation progressive adaptée au rythme de l'enfance avec cet environnement scolaire.

Ce projet envisagé à Saint-Claude l'est pour deux raisons. La première c'est que la PMI a émis à deux reprises un avis défavorable au fonctionnement de la crèche dans nos locaux actuels. On aurait pu effectivement faire des travaux pour répondre à la demande de la PMI mais nous n'aurions pas augmenté la capacité d'accueil de cette crèche. Aussi il a été convenu, avec la PMI, de réduire, dans les locaux actuels qui sont en pied d'immeuble rue Jean Wyrsh, la capacité d'accueil de 5 places en attendant notre projet de création de cette crèche dans les mêmes locaux que l'école. Par ailleurs, le propriétaire des locaux de la crèche familiale actuelle qui est le Crédit Mutuel ne souhaite pas reconduire le bail passé avec la Ville concernant la location de l'appartement du premier étage pour la crèche familiale. Il vous est donc proposé aujourd'hui d'autoriser le lancement de cette opération qui représente une surface de 300 m² et dont le coût prévisionnel est de 300 à 400 000 €. Donc des recettes viendront en regard de ces coûts telles que la vente des locaux actuels, c'est-à-dire l'appartement rez-de-chaussée dans le même bâtiment que le Crédit Mutuel. D'autre part nous aurons également une subvention de la CAF et nous aurons également une économie de fonctionnement d'environ 6 600 € par an concernant la location de l'appartement du premier étage. Le délai prévu pour la réalisation de cette opération pourrait être de 15 à 17 mois et on pourrait envisager effectivement le fonctionnement à partir de janvier 2005.

M. LE MAIRE : Je pense que c'est effectivement une belle opération qui suscite l'adhésion générale j'imagine».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.